

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Moselle  
Arrondissement de METZERVISSE  
**COMMUNE DE LUTTANGE**

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du jeudi 5 mai 2022 à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER  
Salle de réunion Mairie

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul	X		
BAUMANN Christophe		Procuration Marc DANIS	
BECKEL Claude		Procuration Karine MARTIN	
BECKEL Léon	X		
DANIS Marc	X		
GRESSEL Philippe	X		
GROSSE Valérie	X		
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe		Procuration P.A. BAUER	
PHILIPPOT Soazig	X		
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette	X		
RAVAUX Noël	X		
VELVERT Martial		Procuration Phil. GRESSEL	

Ouverture de la séance à 20h

Quorum du tiers des membres présents (5) atteint

Secrétaire de séance : Valérie GROSSE.

**Ordre du jour :**

Le maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

1. Tracé de la piste cyclable dans Luttange.
2. Choix du bureau de contrôle pour la chaufferie biomasse et le réseau de chaleur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

**Informations :**

- Comptes-rendus des commissions : centre art et patrimoine 06/04/2022 ; vivre ensemble 12/04/2022 ; environnement – cadre de vie du 03/05/2022 ; municipalité au quotidien 04/05/2022 ; hébergement le 22/03/2022.  
Ces comptes-rendus ne font pas l'objet de commentaires.

- DIA : le maire présente 4 DIA. Il n'a pas fait valoir le droit de préemption.
- Situation de trésorerie. : 342 840.93 €
- Point sur les travaux aile Est. Le maître d'œuvre a trouvé une solution pour éviter la mise en œuvre d'un escalier de secours, ce qui permet d'améliorer les espaces, notamment de rangement. L'escalier principal sera en bois. Il n'est pas encore chiffré. Les modifications des plans seront à la charge de la maîtrise d'œuvre. Le début des travaux de gros œuvre est reporté au 15 juin. Présentation du planning des travaux v0 et des plans modifiés des 3 niveaux. Une subvention de 43 687.80 € est accordée par la Direction générale des patrimoines et de l'architecture (20% du montant subventionnable).
- Permis de construire modificatif de Aile Est. Il est d'application depuis le 25/04/2022.
- Point sur le réseau de chaleur et la chaufferie biomasse. L'étude de sol dans la grange est faite. Le bureau de contrôle est choisi. Il reste à choisir le bureau d'études chargé du diagnostic amiante (1<sup>ère</sup> consultation lancée mais sans retour). La phase projet sera terminée le 15/05/2022. La région Grand Est a déclaré le projet potentiellement éligible au programme FEDER 2021-2027.
- Point sur la MAM. BIOBATI a transmis un avant-projet, en cours de validation. Le délai de dépôt du dossier pour l'obtention de la subvention FEADER est repoussé au 31/12/2022. Les plans ont été validés par le Service ad hoc Département, dans le but d'accueillir 4 assistantes maternelles pour un total de 16 enfants. Présentation des plans.
- Assemblées Générales de l'UNC et Amicale des Sapeurs-Pompiers. Pas de changement majeur au sein des comités. Nombreuses manifestations prévues par les sapeurs pompiers. Le conseil municipal est invité par les pompiers de Duren à la commémoration festive des 20 ans du jumelage de nos 2 villages, le samedi 9 juillet prochain.
- Remise du drapeau. Le 8 avril, M. PETITGAND, ex maire d'Antilly et président de section UNCAFN, a fait un cours de civisme aux élèves de l'école et a remis le drapeau à l'effigie de l'école de Luttange. La CCAM finance ce drapeau pour chaque école. Manifestation à Veckring le 09/05/2022.
- Expertise ponts. Le bureau d'études Sites effectuera prochainement une visite de nos ouvrages.
- Formations élus. Les élus intéressés par une formation sont invités à se manifester.
- Rustinage route de Volstroff. Il a eu lieu du 11 au 13 avril. Coût = 12 k€ TTC, effectué par l'entreprise Molaro.
- Livraison des remorques (nécessaires au transport du matériel communal). Arrivées chez le fournisseur. Formalités de cartes grises à faire.

- Terrain de Beach. Après la livraison et la mise en place du sable entre le 19 et le 21 avril, le terrain a été clôturé. La commission municipalité au quotidien a travaillé sur les conditions d'accès.
- Apprenti. Nous avons reçu un apprenti BTS espaces verts le 23/04/2022 dont la candidature est intéressante. Parallèlement, nous consultons les entreprises pour la tonte périodique. Suivant le résultat de cette consultation, le choix sera fait : apprenti, sous-traitance ou chantier d'insertion proposé la CCAM.
- Signalisation du plan de circulation. La pose aura lieu à compter du 9 mai (1 semaine de travaux). L'arrêté municipal de prise en compte des nouveautés sera d'application le 20 mai 2022.
- Affaire Yves MORHAIN. Il a déposé un pourvoi contre l'arrêt de la cour d'appel de Nancy du 21/10/2021 qui annule la délibération du conseil municipal du 2 mai 2015. Cette délibération permettait l'échange de parcelles. Il y a lieu de faire appel à un avocat spécialisé, pris en charge par l'assurance, pour que la commune approuve ou appuie le pourvoi de Yves Morhain puisque celui-ci conteste la décision qui a annulé la délibération du conseil municipal de la commune.
- Colombarium. Suite à la profanation de la case de colombarium de Roger MONTANARO, les gendarmes et le maire ont procédé le 22 avril dernier à l'ouverture des cases. Trois, scellées au silicone, n'ont pu être ouvertes. Une autre urne est manquante. La famille concernée est prévenue et a déposé plainte. La situation est normale pour les autres urnes. L'enquête suit son cours.
- Enquête collecte incitative. 7 élus ont suivi la formation le 20/04/2022 à Buding. Nous sommes dans l'attente des données de la CCAM pour débuter l'enquête, en mai-juin.
- Bilan inauguration du comptoir luttangeois. Le 01/04/2022, en présence des sénateurs Catherine BELHRITI et Jean-Marie MIZZON, des conseillers départementaux Pierre TACCONI et Magalie TONIN, des représentants de l'association 1000 cafés, de maires de la CCAM, des entreprises intervenantes, des associations locales, l'inauguration, suivie de la soirée organisée par Sandra BRILL, la gérante, était un succès.
- Bilan vernissage centre « Art et Patrimoine » a eu lieu le mercredi 4 mai 2022 : aucun conseiller municipal présent. Visite par la classe de CP ce jour.
- Centre aéré avril. Le centre aéré organisé par Estelle LEJEUNE et Chloé MARX a regroupé 18 enfants à partir de 3 ans, du 11 au 14 avril 2022. Bilan très positif. Il est aussi prévu un centre aéré pendant 3 semaines en juillet, organisé par Familles Rurales. Les inscriptions se dérouleront à la semaine (1 grande sortie/animation par semaine).
- Le 28/04/2022, le maire a reçu la visite du capitaine KREMER, commandant de la compagnie SDIS de Thionville. L'unité de Luttange est stratégique, car en limite d'intervention de 2 centres. Le département a accordé des fonds supplémentaires pour le SDIS. Luttange pourrait entrer dans le plan 2022-2027 pour l'aménagement du local (vestiaires – sanitaires H/F, ...). Il faudrait que la commune cède le local pour

l'euro symbolique, avec rétrocession ultérieure si le SDIS renonce au lieu. Le dossier est transmis au service compétent du SDIS.

- Réunion CCAM : pacte fiscal. Le 28/04/2022, le groupe de travail (animé par B. GUIRKINGER), dont le maire fait partie, a analysé les possibilités de mutualisation des ressources. Concernant les attributions de compensation, seule la révision libre est aujourd'hui possible et nécessite l'accord des communes concernées. Leurs maires sont défavorables, sauf importantes contreparties. Concernant la taxe de séjour, elle sera perçue par la CCAM, sauf pour les communes l'ayant déjà instaurée.
- Visite du président du Conseil Départemental Patrick WEITEN aux maires du canton le 03/05/2022 à Buding. Il n'y aura pas d'aides pour l'embauche des jeunes cet été. La route communale de Volstroff ne sera pas prise en charge par le département.
- Implantation du panneau numérique CCAM. Le 25/03/2022, la commission Tourisme a rencontré la CCAM pour l'implantation d'une vitrine numérique à Luttange. L'emplacement d'un panneau lumineux d'information partageable avec la commune était à définir. Ce n'est plus à l'ordre du jour, l'orientation étant faite vers 3 bornes interactives de test sur Buding, Veckring et CapFun.
- Remplacement poteau d'incendie route de Metz. Les travaux sont prévus semaine prochaine.
- Audit périscolaire. Le 8 janvier dernier, nous avons convenu avec le périscolaire d'un audit de fonctionnement mené par la Fédération des Œuvres Laïques. Cet audit a été réalisé le 31 mars, nous en sommes en attente du rapport écrit mais ils préconisent d'ores et déjà le double service.
- Chantier d'insertion CCAM et périscolaire. Les périscolaires concernés doivent être en gestion par régie communale. 2 personnes mini par jour, 20h par semaine seraient susceptibles d'intervenir. Le dispositif est financé par la CCAM mais doit être encadré par les agents de la commune.
- Syndicat de gestion du gymnase de Kédange. Denis PIERRAT rend compte de la dernière réunion qui a eu lieu le 14 avril 2022, avec à noter un budget de 80 K€. Question soulevée sur le mode de financement (commune ? associations ?). Une commission sera mise en place pour réfléchir à l'avenir du gymnase.
- Retour du rapport du CAUE concernant le parc du château. Présentation succincte en séance, avant analyse détaillée par les commissions.
- Présentation du plan du permis d'aménager du nouveau lotissement.
- Démission de Genna HADDAR, secrétaire de mairie. Départ effectif le 16 juillet. Recrutement lancé.
- La requête d'une habitante de Luttange concernant les canisettes non relevées régulièrement est soumise au CM.
- Participation à l'AG de secteur Groupama du conseil municipal en qualité de sociétaire. De nombreuses actions solidaires sont organisées.

## **1. Avenant à la convention de prêt de matériel de la CCAM**

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) possède un parc matériel de fêtes, d'évènements et de gestion des espaces verts qu'elle met à la disposition de ses 26 communes membres, à titre gracieux.

Outre le fait d'offrir un service aux communes et associations locales, cette activité permet aux agents du chantier d'insertion de développer des compétences grâce à la prise en charge au quotidien de la gestion du parc matériel, à l'organisation et la mise en œuvre des livraisons, du montage, de l'installation, du démontage et de l'entretien de celui-ci.

Aujourd'hui, la Collectivité possède un parc matériel d'une valeur à neuf de près de 280 000 € générant plusieurs centaines d'opérations de mise à disposition par an.

Ce service est géré par le Service Accompagnement Formation Emploi (SAFE) et mis en œuvre par le chantier d'insertion.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les demandes de prêt se font exclusivement par les communes sur un système dématérialisé, à partir d'une application en ligne sur <https://arcmosellan.mygr.net>

Par délibération du 21 décembre 2021, le Conseil Communautaire a validé la nouvelle convention de prêt et d'utilisation du matériel communautaire aux communes membres.

Cette convention couvre les modalités de réservation, de mise à disposition (par livraison ou récupération sur site) et d'utilisation en sécurité du matériel de la CCAM.

Elle est signée pour une durée indéterminée, pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties et être modifiée par voie d'avenant.

### **RAPPELS :**

- La commune demeure l'unique entité autorisée à réserver le matériel de la CCAM à partir du site internet dédié,
- Il est impératif, pour la commune et/ou l'association, de souscrire une assurance couvrant le matériel prêté,
- Dans le cas d'une demande de réservation de matériel par une association, une fiche de liaison est proposée, à usage interne entre la commune et l'association,
- Les communes qui ne l'auraient pas encore fait, en particulier celles ayant réservé du matériel, sont invitées à retourner la convention signée. L'absence de convention ne permettra pas d'honorer le prêt de matériel.

Toutefois, compte-tenu d'objections concernant le remboursement à la valeur à neuf du matériel prêté, il a été décidé d'adapter cette convention par un avenant.

En conséquence, l'article VI de la convention initiale « PRISE EN CHARGE ET RESTITUTION DU MATÉRIEL » est modifié comme suit :

La mention : « En cas de non-restitution, de destruction ou de vol du matériel prêté, le bénéficiaire s'engage à rembourser la valeur à neuf du matériel à remplacer. »

Est remplacée par la mention suivante :

« En cas de non-restitution, de destruction ou de vol du matériel prêté, le bénéficiaire s'engage à rembourser la valeur du matériel à remplacer, compte-tenu du prix d'achat du matériel et de sa vétusté ».

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité pour la CCAM et les communes de clarifier les modalités de remboursement du matériel en cas de non-restitution, de destruction ou de vol ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de prêt et d'utilisation du matériel de la Communauté de Communes de l'Arc entre les communes membres et la CCAM annexé à la présente délibération ;
- D'AUTORISER le maire à signer cet avenant avec la CCAM, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci.

## **2. Convention avec BLR handball.**

Le terrain de Beach, aménagé sur l'ancien terrain de tennis est opérationnel depuis fin avril. Il sera notamment utilisé pour des activités de Beach handball pour lesquelles des réservations sont déjà prévues. Après le tournoi des 28 et 29 mai prochains, le comité de Moselle rassemblera les sélections du département le 25 juin. Le comité de Moselle souhaite aussi mettre en place une journée par semaine de découverte pendant les vacances estivales.

La commission « municipalité au quotidien » a élaboré un règlement d'utilisation et le mode de réservation.

Le maire propose de signer la convention présentée en séance avec le club de BLR Arc Mosellan handball, notamment pour la gestion des réservations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, valide le règlement d'utilisation du terrain de Beach et la convention avec BLR handball et charge le maire de sa signature.

## **3. Subventions aux associations participant à l'organisation de la fête patronale.**

La commission d'attribution des subventions propose de répartir la subvention exceptionnelle de 2500 € allouée aux associations participant à la fête patronale des 3 et 4 juillet prochains à parts égales, soit :

- 416 € pour AFR Creignes et Fassenottes,
- 416 € pour l'APEEL,
- 416 € pour l'USL football,
- 416 € pour BLR Arc Mosellan handball,
- 416 € pour les Amis du château
- 416 € pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces attributions. Le versement de cette subvention aura lieu en septembre.

#### **4. Modification des horaires de l'école.**

Dans l'attente de la réception du rapport d'audit, la délibération du CM est reportée.

#### **5. Validation des choix pour la réhabilitation de la salle médiévale.**

Les cahiers des charges et les estimations de prix ont été transmises en début de semaine par la maîtrise d'œuvre mais comportent des erreurs et des manques et ne permettent pas une prise de décision. Les documents doivent être revus.

La délibération du CM est reportée.

#### **6. Tracé de la piste cyclable dans l'agglomération de Luttange.**

La CCAM a défini, en concertation avec la commune le tracé de la piste cyclable qui engage le ban communal. Il y a lieu maintenant de définir le tracé intra-muros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le tracé reliant le chemin de la Lott au sentier d'Altroff via la rue de l'Eglise jusqu'au puits, puis remontée vers le château jusqu'à la place du Calvaire via la rue du château, la rue du Faubourg et enfin la rue de la Forêt. Ce tracé sera communiqué à la CCAM.

#### **7. Choix du bureau de contrôle pour la chaufferie biomasse et le réseau de chaleur**

MATEC, assistant au maître d'ouvrage a retenu 3 bureaux de contrôle, dans le cadre du projet de construction du réseau de valeur alimenté par une chaufferie biomasse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le choix de l'entreprise QUALI CONSULT pour ce projet, conformément aux résultats de l'appel d'offre.

Séance levée à 22h55.